



licitation partage sur succession

Par **COUPAT**, le **29/03/2013** à **13:38**

Ma mère étant vivante, vend la maison à ma soeur. Le prix étant fixé, nous avons signé chez le notaire pour un paiement le 28 Fevrier 2013. Ma soeur n'ayant pas pu payer à cette date,nous avons d'un commun accord, prolongé d'un mois, soit jusqu'au 28 Mars. Hors, il se trouve que ma soeur n'a toujours pas son prêt et qu'elle repousse le payement au 15 AVRIL...ou un peut plus !

Peut-on demander, dans ce cas, des pourcentages d'indemnité ? Par quel moyen et combien ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Coupat Bernard

Par **youris**, le **29/03/2013** à **17:37**

bjr,
l'acte de vente est-il signé chez le notaire ?
cdt

Par **COUPAT**, le **29/03/2013** à **17:52**

Bonjour,

oui l'acte est signé devant notaire 12/2012

Merci